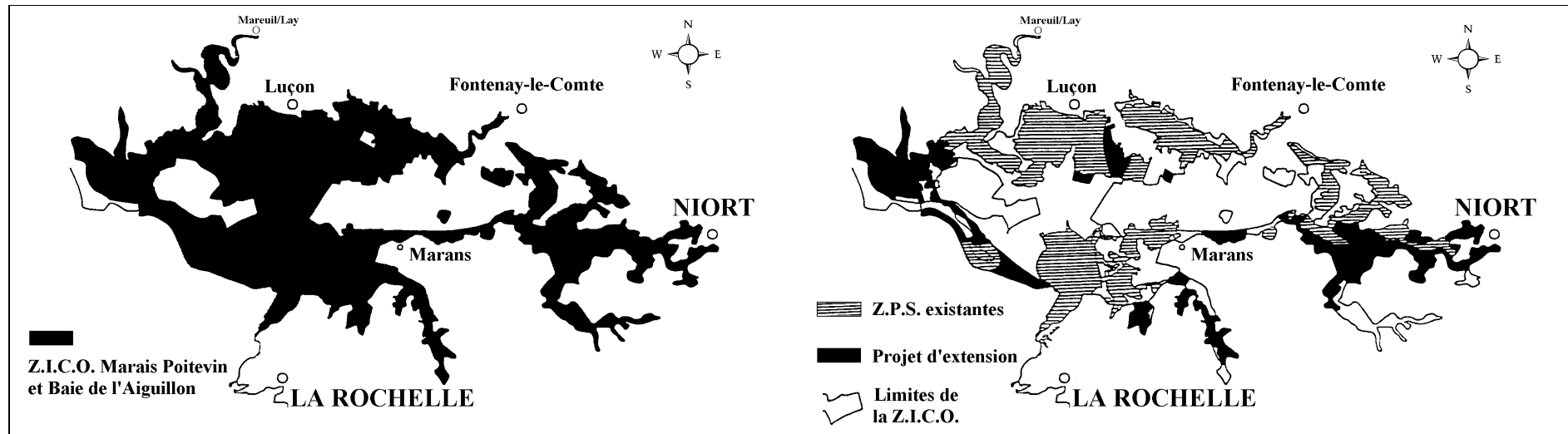




## CARTOGRAPHIE

FICHE N° 13 b



**Z.I.C.O. : zone importante pour la conservation des oiseaux** (inventaire scientifique - cf. fiche n° 6).

- La Z.I.C.O. « Marais Poitevin - Baie de l'Aiguillon » couvre **77 900 hectares** (désignation finale en 1992).

Sources :

Rocamora, Gérard, 1994 : *Les zones importantes pour la conservation des oiseaux en France*, Ministère de l'Environnement, L.P.O.  
 L.P.O., 1998 : *Zones de protection spéciale du Marais Poitevin. Argumentaire relatif à la désignation de nouvelles Z.P.S.* DIREN Pays-de-Loire et Poitou-Charentes.

**Z.P.S. : zone de protection spéciale** - mesure de classement des zones les plus appropriées, en nombre et en superficie, à la conservation des espèces d'oiseaux sauvages les plus menacées à l'échelle européenne (cf. fiche n° 6).

- Les Z.P.S. existantes en Marais Poitevin couvrent **29 790 hectares**. En avril 1998, la Commission Européenne a saisi la Cour de Justice (C.J.C.E.) du dossier du Marais Poitevin en raison de l'insuffisance de ces Z.P.S.
- A la suite de cette procédure, de nouvelles désignations sont mises à l'étude pour 1999, couvrant environ **17 000 hectares** supplémentaires.

**COORDINATION POUR LA DÉFENSE DU MARAIS POITEVIN - 85420 LE MAZEAU**  
 tél. 02 51 52 96 26 - fax : 02 51 52 92 76 - Internet : <http://marais-poitevin.org> - e-mail : [coord@marais-poitevin.org](mailto:coord@marais-poitevin.org)